

Mise en ligne le 06/09/2022



N° 2022/61
du 05 septembre 2022

DELIBERATION

*autorisant le maire à signer l'avenant n° 4 au marché
n° 98.2.21.21.T.10.03 pour la conception et la réalisation de la 11^{ème}
école primaire au centre de Païta*

LE CONSEIL MUNICIPAL

- VU la loi n°69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et dépendances,
- VU la loi organique n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération modifiée n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,
- VU la délibération n°2020/102 du 22 09 2022 autorisant le maire à signer le marché public n°98.2.21.20.T.10.00 pour la conception et la réalisation de la 11^{ème} école primaire au centre de Païta passé avec le groupement solidaire PRO BATI Service SARL / JARCET Architecture / ETIK / CIEL / SECUPREV / BIOEKO, notifié le 06 novembre 2020 pour un montant de 706 505 434 FCFP HT,
- VU l'avenant n°1 du 24 juin 2021 représentant une moins-value de 3 645 238 FCFP HT,
- VU l'avenant n°2 du 11 août 2021 représentant une plus-value de 26 775 187 FCFP HT,
- VU l'avenant n°3 du 05 mai 2022 représentant une plus-value de 8 312 348 FCFP HT,
- VU le projet d'avenant n°4 d'un montant de treize millions sept cent huit mille dix-neuf francs pacifique hors taxes (13 708 019 FCFP HT),
- Considérant que ledit avenant représente une augmentation de 1,86% du montant initial du marché et de 6.39% du montant du marché après intégration des avenants n°1, 2 et 3,
- La commission des travaux et des équipements publics consultée en sa séance du 04 août 2022,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le Maire est autorisé à signer l'avenant n°4 au marché n°98.21.20.T.10.03 passé avec le groupement solidaire PRO BATI Service SARL (mandataire) / JARCET Architecture / ETIK / CIEL / SECUPREV / BIOEKO pour un montant de treize millions sept cent huit mille dix-neuf francs pacifique hors taxes (13 708 019 FCFP HT).

ARTICLE 2 :

Le montant total du marché est ainsi porté à la somme de sept cent cinquante et un millions six cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante francs pacifiques hors taxes (751 655 750 FCFP HT).

ARTICLE 3 :

La dépense sera engagée sur l'autorisation de programme n°2019/01 - Construction d'une école primaire - 11^{ème}, et imputée au budget communal, section d'investissement, programme 06.

ARTICLE 4 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, et notifiée au titulaire du marché.

LE SECRETAIRE DE SEANCE



LE MAIRE


WILLY GATUHAU

AMPLIATIONS :

- Registre	1
- DLAJ	1
- T.P.S.	1
- S.G.	1
- SGA	2
- DST	1
- Service des Finances	1
- Titulaire	1
- Archives	1

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE SUD

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

COMMUNE DE PAÏTA

**CONCEPTION-REALISATION
DE LA 11ème ECOLE PRIMAIRE DE PAITA**

**AVENANT N° 4
AU
MARCHE N° 98.2.20.T.10.03**

TITULAIRE : Groupement d'entreprises,
représenté par PROBATI SERVICES, mandataire.

PROBATI SERVICES
JARCET ARCHITECTURE
ETIK
CIEL
SECUPREV
BIOEKO

AVENANT N°4

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE DE PAÏTA

Mode de passation du Marché : appel d'offres avec concours en application des articles 29 et suivants de la délibération n° 136 du 1^{er} Mars 1967 modifiée

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de la commune de Païta

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de la Province Sud

Personne responsable du marché :

Monsieur le Directeur des services techniques de la commune de Païta

Montant du marché initial : 706 505 434 F CFP HT

Montant du marché après avenant n° 1 : 702 860 196 F CFP HT

Montant du marché après avenant n° 2 : 729 635 383 F CFP HT

Montant du marché après avenant n° 3 : 737 947 731 F CFP HT

Montant du marché après avenant n° 4 : 751 655 750 F CFP HT

Le montant de l'avenant n° 4 s'élève à la somme de 13 708 019 F CFP HT.

L'incidence financière cumulée des avenants n° 1, 2, 3 et 4 s'élève donc à 6.39% du montant du marché initial.

Le montant du marché est ainsi porté à la somme de 751 655 750 F CFP HT.

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de :

■ modifier l'article 2.2 « *Décomposition du prix* » de l'acte d'engagement aux fins d'intégrer les travaux supplémentaires tels que décrits sur les Fiches de Travaux Modificatifs (F.T.M.) n° 14 à 25 pour un montant total en plus-value de 13 708 019 HT au titre de la section travaux ainsi qu'il suit :

- FTM14 Déplacement de la clôture du plateau sportif soit une plus-value de 623 200 F HT
- FTM15 La fourniture et la pose de clôture et de panneaux signalétiques additionnels provisoires pour la sécurisation de la zone livrée à la phase 1 soit une plus-value de 1 535 416 F HT
- FTM16 La mise en place d'une signalisation provisoire pour l'ouverture partielle de l'école soit une plus-value de 627 500 F HT
- FTM 17 Le remplacement du bicouche par de l'enrobé sur la cour de service soit une plus-value de 294 666 F HT
- FTM18 La sécurisation de l'école (cour de service et clôture en résille) et ajout de cornières d'étanchéité aux pieds des portes soit une plus-value de 1 887 090 F HT
- FTM19 Le câblage du groupe électrogène provisoire et ajout de siphons dans la cour élémentaire ainsi que d'un robinet de puisage dans les sanitaires PMR soit une plus-value de 380 632 F HT
- FTM20 La fourniture et la pose de 2 robinets de puisage dans la cantine soit une plus-value de 39 830 F HT
- FTM21 La modification des hauteurs des pare ballons augmentés de 3,00ml et ajout d'un portillon L/H 0.900x2.00 pour sécuriser l'arrière du bâtiment soit plus-value de 889 815 F HT
- FTM22 Le gardiennage du chantier pour la sécurisation de l'école de mars à juin 2022 soit une plus-value de 5 000 000 F HT
- FTM23 La fourniture et la pose d'une hotte dans l'espace cuisine au-dessus des fours pour l'évacuation des fumées éventuelles soit une plus-value de 490 230 F HT
- FTM24 Frais de coordination liée à l'avenant 04 soit une plus-value de 1 400 000 F HT
- FTM25 La fourniture et la pose d'une protection générale compteur, fourniture et pose d'un bloc autonome et d'une sirène supplémentaire soit une plus-value de 539 640 F HT

■ modifier l'article 3 « *Délai* » de l'acte d'engagement, le délai d'exécution fixé à **18 mois** sera fixé à **20 mois et 18 jours** soit une fin des travaux le 27 juillet 2022.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Les dispositions de l'article 2 – PRIX de l'acte d'engagement sont remplacées par les dispositions suivantes :

« ARTICLE 2– PRIX

2.1 Montant total du marché

Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées à l'article 3 du CCAP.

La conception et la réalisation de la 11^{ème} école primaire de Paita seront rémunérées par application du prix global et forfaitaire, toutes sections confondues, égal à :

Total marche - conception et réalisation

(A+B+C) Montant total en chiffres HT	:	751 655 750 CFP
TGC de 6%	:	43 800 635 CFP
Montant total en chiffres TTC	:	795 456 385 CFP

Montant total en lettres TTC :

Sept cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent cinquante-six mille trois cent quatre-vingt-quatre francs CFP TTC.

Taxes exonérables en chiffres : 1 298 711 Francs CFP

Taxes exonérables en lettres : un million deux cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent onze francs Francs CFP

Le montant total ci-dessus se décompose comme suit :

Phase de conception

(A) Montant total en chiffre HT : 62 260 445 F CFP

TGC de 6% : 3 735 627 F CFP

Montant total en chiffres TTC : 65 996 072 CFP

Montant total en lettres TTC :

Soixante-cinq millions neuf cent quatre-vingt-seize mille soixante-douze francs CFP TTC.

Phase de réalisation

(B) Montant total en chiffre HT : 649 540 027 F CFP

TGC de 6% : (AVEC exonération) 37 673 691 F CFP

Montant total en chiffres TTC : 687 213 718 F CFP

Montant total en lettres TTC :

Six cent quatre-vingt-sept millions deux cent treize mille sept cent dix-huit francs CFP TTC.

Frais annexes

(C) Montant total en chiffre HT : 39 855 278 F CFP

TGC de 6% : 2 391 317 F CFP

Montant total en chiffres TTC : 42 246 595 F CFP

Montant total en lettres TTC :

Quarante-deux millions deux cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-quinze francs CFP TTC.

2.2 - Décomposition du prix

Phase de Conception

SECTION CONCEPTEURS		NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) HT	TGC 6%	NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) TTC
CONCEPTEUR	PRESTATION			
JARCET	ETUDES ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES	44 678 179	2 680 691	47 358 870
PRO BATI SERVICE (ss traitant FONDATER)	ETUDES GEOTECHNIQUES G2PRO, G4	1 470 000	88 200	1 558 200
ETIK	ETUDES VRD TERRASSEMENT	8 512 266	510 736	9 023 002
CIEL	ETUDES VRD RESEAUX SECS ELECTRICITE CLIMATISATION VMC PLOMBERIE	4 800 000	288 000	5 088 000
SECUPREV	ETUDES SECURITE INCENDIE	1 550 000	93 000	1 643 000
BIOEKO	ETUDES IMPACT ET ENVIRONNEMENTALES	1 250 000	75 000	1 325 000
TOTAL		62 260 445	3 735 627	65 996 072

Phase de réalisation

SECTION TRAVAUX		NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) HT	TGC selon taux adéquat	NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) TTC
LOT	LIBELLE		(hors montant exo partielle taxe)	(hors montant exo partielle taxe)
1	GROS ŒUVRE	121 888 016	7 283 281	128 671 297
2A	VRD	96 800 842	5 808 051	102 608 893
2B	VRD RESEAU SEC	2 785 366	157 122	2 952 488
3	TERRASSEMENT	79 281 276	4 756 877	84 038 153
4-7-8	OSSATURE LEGERE BOIS/BARDAGE BOIS/COUVERTURE/SERRURERIE	151 944 082	9 116 645	161 060 727
10	PEINTURE	8 994 956	539 698	9 534 654
13	ELECTRICITE/CLIMATISATION/VMC	57 894 572	2 273 674	40 168 246
14	PLOMBERIE	24 770 355	1 486 221	26 256 576
15	MENUISERIE ALUMINIUM	17 322 560	1 039 354	18 361 914
16	MENUISERIE BOIS	9 066 839	271 315	9 338 154
19	REVETEMENT SOLS MURS	22 828 942	1 369 737	24 198 679
20	REVETEMENT SOLS SOUPLES	1 358 880	81 533	1 440 413
21a	MOBILIER	13 416 757	-	13 416 757
21b	MOBILIER	3 683 500	-	3 683 500
22	CLOISONS PLATRERIE/FAUX PLAFOND	23 130 164	1 387 810	24 517 974
25	AMENAGEMENTS PAYSAGERS	54 713 660	2 082 820	36 796 480
CDE	CDE	159 250	9 555	168 805
TOTAL		649 540 027	37 673 691	687 213 718

Frais annexes

FRAIS ANNEXES		NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) HT	TGC selon taux adéquat	NOUVEAU MARCHÉ (Initial+avenants) TTC
	LIBELLE			
PRO BATI SERVICE	FRAIS DE MANDATAIRE	2 131 468	127 888	2 259 356
PRO BATI SERVICE	FRAIS DE COORDINATION	37 723 810	2 263 429	39 987 239
	ASSURANCE DECENNALE	-	-	-
TOTAL		39 855 278	2 391 317	42 246 595
GRAND TOTAL (concepteurs+travaux+frais annexes)		751 655 750	43 800 634	795 456 384

ARTICLE 3 – MODIFICATION DES CCTP ET DPGF

Les CCTP et DPGF des lots 01, 02A, 03, 04-07-08, 13, 14, 21B, 22 et 25 sont modifiés selon les FTM 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25 qui sont annexées au présent avenant.

ARTICLE 4 – AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE

Toutes les clauses et conditions du marché initial n°98.21.20. T.10.03 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles conditions contenues dans le présent avenant n°4, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 5 – RENONCIATION AUX RECOURS

Le titulaire renonce à tout recours ultérieur consécutif à des faits ou des différends antérieurs à la signature du présent avenant et déclare accepter sans réserve les conditions de cet avenant.

LE GROUPEMENT (1)

Fait à _____, le _____

1) Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduit en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE"

M. Willy GATUHAU, Maire de Païta, habilité par la délibération n°2022/xx du xx/xx/2022 du conseil municipal, accepte le présent avenant n° 4 au marché 98.21.20.T.10.03

A Païta, le

Le Maire,

Willy GATUHAU

SECTION CONCEPTS													AVENANT 04 HT													NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant)		
CONCEPT	PRESTATION	MONTANT EDO PARTIELLE TAxE	FM14	FM15	FM16	FM17	FM18	FM19	FM20	FM21	FM22	FM23	FM24	FM25	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) HT	TGC 6%	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) TTC											
PRO BATI SERVICE	ETUDES ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES														41 672 179	2 500 935	44 173 114											
PRO BATI SERVICE	ETUDES GÉOMÉTRIQUES, CADR. & ALPHAB.														1 470 000	88 800	1 558 800											
EDIF	ETUDES VTD TERRASSEMENT														312 296	19 338	331 634											
CIEL	ETUDES VTD RESEAUX FCS ELECTRIQUE														4 800 000	288 000	5 088 000											
SECURITE	CLIMATISATION VMC PLOMBIE														1 500 000	90 000	1 590 000											
SECURITE	ETUDES SECURITE INCENDIE														1 250 000	75 000	1 325 000											
SECURITE	ETUDES IMPACT ENVIRONNEMENTALES														62 290 445	3 738 627	66 029 072											
	TOTAL																											
SECTION TRAVAUX													NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant)															
LOT	LIBELLE	MONTANT EDO PARTIELLE TAxE	FM26	FM27	FM28	FM29	FM30	FM31	FM32	FM33	FM34	FM35	FM36	FM37	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) HT	TGC 6%	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) TTC											
1	GROUPEMENT														24 288 006	1 457 280	25 745 286											
2A	VTD														2 228 286	133 697	2 361 983											
2B	VTD RESEAU SEC														347 123	20 827	367 950											
3	TERRASSEMENT														29 281 276	1 755 877	31 037 153											
4	OSSEMENT														131 944 022	7 918 645	139 862 667											
4-7-8	OSSEMENT LEGER BOIS/PANORAGE														8 984 906	539 094	9 523 999											
9	OSSEMENT COURANT/BOIS/BOIS														97 846 574	5 870 792	103 717 366											
10	OSSEMENT COURANT/BOIS/BOIS														2 770 674	166 220	2 936 894											
11	ELECTRICITE/CLIMATISATION/VMC														1 468 724	88 123	1 556 847											
12	PLUMBIE														1 851 824	111 109	1 962 933											
13	PLUMBIE														3 033 889	182 033	3 215 922											
14	MENUISERIE ALUMINIUM														21 345	1 281	22 626											
15	MENUISERIE BOIS														23 628 842	1 409 737	25 038 579											
16	REVENEMENT BOIS														1 368 800	81 728	1 450 528											
17	REVENEMENT BOIS														13 486 257	809 175	14 295 432											
18	REVENEMENT BOIS														3 889 500	233 370	4 122 870											
19	REVENEMENT BOIS														23 330 654	1 399 810	24 730 464											
20	REVENEMENT BOIS														34 713 680	2 082 820	36 796 500											
21	COUVRES PLATEFORME/PALE BLEU/VD														629 200	37 752	666 952											
22	COUVRES PLATEFORME/PALE BLEU/VD														1 288 255	77 295	1 365 550											
23	AMENAGEMENTS PASSAGERS														39 850	2 391	42 241											
24	COUVRES PLATEFORME/PALE BLEU/VD														883 915	53 038	936 953											
25	TOTAL														849 240 027	51 070 683	900 310 710											
FRAIS ANNEXES													NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant)															
LOT	LIBELLE	MONTANT EDO PARTIELLE TAxE	FM38	FM39	FM40	FM41	FM42	FM43	FM44	FM45	FM46	FM47	FM48	FM49	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) HT	TGC 6%	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) TTC											
PRO BATI SERVICE	FRAIS DE MANDATAIRE														2 531 428	151 885	2 683 313											
PRO BATI SERVICE	FRAIS DE COORDINATION														1 301 000	78 060	1 379 060											
PRO BATI SERVICE	NETTOYAGE														200 000	12 000	212 000											
PRO BATI SERVICE	ASSURANCE DERNIALE														1 400 000	84 000	1 484 000											
	TOTAL														5 032 428	303 945	5 336 373											
GROSSENT TOTAL (concepteurs et travaux/trails)													NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant)															
															751 655 750	48 800 684	799 456 434											
OPTION													NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant)															
LOT	LIBELLE	MONTANT EDO PARTIELLE TAxE	FM50	FM51	FM52	FM53	FM54	FM55	FM56	FM57	FM58	FM59	FM60	FM61	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) HT	TGC 6%	NOUVEAU MARCHÉ (initial-avenant) TTC											
1	SAUVEGARDE														5 000 000	300 000	5 300 000											
2	PROJET ECOLE																											
3	BROCHER REMPLACEMENT BICOUCHE																											
4	STATIONNEMENT ET TROTTOIR ENCREUSE EN																											
5	TRAVAIL DE PEINTURE/PAVEMENTS/PUIS																											
6	ISOLATION QUATRE DE CELLULOSE PROJET EP																											
7	ISOLATION QUATRE DE CELLULOSE PROJET EP																											
8	PORTAIL 50/5																											
9	PLATEAU PONTE (epense 1144x1144) (cc 25)																											
10	BOAT FORTE D'ORPEAU																											
11	POTISSER																											
12	TOUTE OMBRAGE SUR PARKING 2 ROUES																											